

# Printemps 2023



## Commune de Mont-Vully

### Dans ce numéro :

Le mot du Syndic	2-3
Convocation à l'Assemblée communale	4
Comptes de fonctionnement 2022	5-7
Comptes des investissements 2022	8
Plan financier 2023-2027	9-10
Remplacement du collecteur des vignes	11
Remplacement d'une conduite d'eau potable au Chemin des Jordils	12
Assainissement du Chemin des Jordils	12
Sécurisation de la Route Militaire	13
Assainissement du Pont-Rotary	14
Attribution d'un droit distinct permanent (DDP)	15
Lutte contre les débris	16
Information sur la qualité de l'eau potable	17
Consommation d'eau potable—les bons gestes	18-19
Bornes hydrantes	19
Echéancier des factures communales	20
eBill—bientôt disponible	21
Subvention communale pour les frais de transport	22
Subvention communale pour les traitements dentaires scolaires	22
Démographie—statistiques communales	23
Vacances d'été—fermeture du bureau communal	24
Détention de poules	25
Utilisation de produits phytosanitaires	26
Kibelac—recherche d'accueillant-e-s	27



Commune de Mont-Vully  
Route principale 65 - 1786 Sugiez  
Tél. 026.673.90.40  
info@mont-vully.ch

## Le mot du Syndic

---

### **Les comptes de fonctionnement**

Le bouclage des comptes de fonctionnement 2022 présente un bénéfice de CHF 4'618'842.38.

La comptabilisation de l'exercice 2022 a été élaborée selon les nouvelles normes comptables MCH2. Cette nouvelle manière de procéder permet une lecture beaucoup plus détaillée de nos comptes de fonctionnement mais a généré énormément de travail supplémentaire.

Je remercie Madame Caroline Mettraux, responsable des finances, pour son excellent travail et sa bonne tenue des comptes.

### **Les comptes d'investissements**

Dans l'édition n°14 du Commune-info, éditée pour l'Assemblée du 3 mai 2022, je vous avais informé que le Conseil communal avait la volonté de réaliser, au cours de cette législature, tous les investissements votés lors de l'Assemblée du 13 décembre 2021.

Nous faisons le maximum pour mettre en route tous les investissements votés et acceptés. Cependant, force est de constater que les démarches administratives sont toujours aussi lentes et compliquées.

Vous pourrez toutefois relever que de nouveaux investissements sont programmés pour les années à venir.

### **Plan d'aménagement local secteur Haut-Vully**

Le Conseil communal espère déposer la mise à l'enquête préalable du PAL secteur Haut-Vully avant les vacances d'été.

En effet, nous travaillons d'arrache-pied à l'élaboration des conditions d'approbation de la décision des services de l'Etat lors de la dernière mise à l'enquête publique.

L'aménagement du territoire est sujet à une pression toujours plus contraignante. On veut nous faire croire que ce dernier est de la responsabilité des Communes. Certes, mais après avoir pris acte de toutes les restrictions fédérales et cantonales, il est constaté que les marges de manœuvre disponibles pour les Communes se réduisent considérablement.

Nous sommes cependant très actifs et en contact permanent avec les services de l'Etat afin d'élaborer les meilleures solutions concernant l'aménagement de notre territoire.

## **Personnel communal**

Nous avons le plaisir de souhaiter la bienvenue à Monsieur Yann Chamorel que nous avons engagé à 100%, dès le 1er février 2023, afin de rejoindre notre service technique. Nous lui souhaitons beaucoup de succès et de plaisir dans sa nouvelle fonction.

## **Remerciements**

Je tiens à remercier nos Conseillères et Conseillers communaux pour leur travail en faveur de la Commune et toutes les personnes actives dans les différents groupes de travail et commission pour leur implication.

En outre, un grand merci également à tous nos employés pour leur excellent travail au quotidien.

Je vous souhaite à toutes et tous un bel été.

Guy Petter, Syndic



# Convocation à l'Assemblée communale

---

Les citoyennes et citoyens de la commune de Mont-Vully sont convoqués en Assemblée communale ordinaire le :

**Mardi 16 mai 2023 à 19h30**

**à la Jordila Lugnorre**

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 décembre 2022. (Il ne sera pas lu à l'Assemblée. Il est disponible à l'Administration communale ou sur le site Internet de la commune : <https://mont-vully.ch/> )
2. Comptes 2022
  - 2.1 Comptes de fonctionnement, présentation et approbation
  - 2.2 Comptes des investissements, présentation et approbation
3. Plan financier 2023 – 2027, présentation
4. Demandes d'investissements
  - 4.1 Remplacement du collecteur des vignes
  - 4.2 Remplacement d'une conduite d'eau potable au Chemin des Jordils
  - 4.3 Assainissement du Chemin des Jordils
5. Demandes de crédits supplémentaires
  - 5.1 Sécurisation de la Route Militaire
  - 5.2 Assainissement du Pont-Rotary
6. Zone agricole
  - 6.1 Attribution d'un droit distinct permanent (DDP)
7. Divers

Le Conseil communal

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'Assemblée peuvent être consultés au bureau communal, durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'Assemblée. Les comptes et le budget sont également consultables sur notre site Internet.

*PS : toute personne qui n'est pas citoyenne de la commune peut participer à l'Assemblée mais doit s'annoncer à son arrivée dans la salle à la Secrétaire communale.*

## Comptes de fonctionnement 2022

---

### Comptes de fonctionnement

Les comptes de fonctionnement de la Commune de Mont-Vully pour l'exercice 2022 bouclent sur un bénéfice de CHF 4'618'842.38.

Les charges et les revenus de fonctionnement sont les suivants :

Charges : CHF 18'122'533.33

Revenus : CHF 22'741'375.71

Le budget 2022 prévoyait un bénéfice de CHF 8'875'585.- après comptabilisation d'une dissolution de la réserve de réévaluation de CHF 9'470'000.- liée à la transition aux nouvelles normes comptables MCH2. En d'autres termes, sans cette dissolution, le budget 2022 prévoyait un déficit de CHF 594'415.-.

A ce sujet, par souci de clarté et de transparence, le Conseil communal a décidé de dissoudre la réserve de réévaluation non pas sur 10 ans, comme cela était prévu initialement au budget, mais sur un seul exercice comptable. Cette décision a pour effet de ne pas impacter les comptes de fonctionnement par une quelconque dissolution de réserve.

Par conséquent, afin de comparer ce qui est comparable, il faut mettre en relation le bénéfice réalisé en 2022, soit CHF 4'618'842.38, avec le budget ne tenant pas compte de la réserve de réévaluation, soit un déficit de CHF 594'415.-. Le résultat est donc bien meilleur que ce que prévoyait le budget.

La différence principale entre le bouclage final et le budget est principalement due à des revenus d'impôts plus importants que ce qui avait été budgété.

Globalement, les charges ont été bien maîtrisées et très peu de dépassements de budget sont à signaler. Cela démontre une gestion rigoureuse des dépenses dans tous les domaines.

De plus, il faut mentionner que le budget 2022 prévoyait des amortissements plus importants que ce qui a finalement été comptabilisés en 2022. En effet, le montant de la réévaluation de nos actifs était plus important lors de l'établissement du budget, ce qui a un impact sur le niveau des amortissements comptables. Le montant total des réévaluations a été revu à la baisse durant l'année 2022 et cela a eu un impact favorable sur le résultat final.

Finalement, la Commune enregistre une recette extraordinaire de CHF 411'250.- qui concerne la vente d'un terrain dans la zone industrielle. Cet objet avait été approuvé par l'Assemblée communale en 2022.

Montants en CHF Désignation	Comptes 2022		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration	1'683'571	354'374	1'745'400	202'900
Ordre Public	400'414	87'449	482'100	224'500
Enseignement et formation	5'706'902	374'639	5'795'650	457'500
Culte, culture et loisirs	477'924	29'622	491'430	20'600
Santé	1'660'013	2'625	1'639'355	200
Affaires sociales	1'850'608	3'441	1'859'000	3'300
Transports et communications	1'380'318	83'758	1'585'450	65'050
Protection et aménagement de l'environnement	2'838'374	2'761'631	3'574'200	3'346'100
Economie	151'791	11'302	239'580	21'300
Finances et impôts	1'972'620	18'832'536	1'789'200	14'265'500
* Réserve de réévaluation MCH2				9'470'000
<b>Total</b>	<b>18'122'533</b>	<b>22'741'376</b>	<b>19'201'365</b>	<b>28'076'950</b>
<b>Résultat (bénéfice)</b>	<b>4'618'842</b>		<b>8'875'585</b>	

### Analyse du Bilan

L'exercice 2022 est le premier bouclage selon la méthode comptable harmonisée MCH2. Dans ce contexte, toutes les Communes ont dû réévaluer leur patrimoine qui est composé de deux parties distinctes :

- Patrimoine administratif : constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers affectés aux tâches publiques
- Patrimoine financier : tous les actifs n'entrant pas dans la première catégorie

Le patrimoine administratif est amorti selon les normes édictées par le Canton tandis que le patrimoine financier n'est pas amorti mais doit être réévalué périodiquement.

Le montant total de la réévaluation se monte à CHF 51'657'464.- :

- Patrimoine administratif : CHF 38'377'574.-
- Patrimoine financier : CHF 13'279'890.-

Selon les directives établies par le Canton de Fribourg, la réserve de réévaluation du patrimoine administratif peut être dissoute sur une période allant jusqu'à 10 ans.

Comme expliqué précédemment, le Conseil communal a pris la décision de dissoudre la réserve de réévaluation du patrimoine administratif sur un seul exercice comptable. Ainsi, il n'y a pas d'impact sur les comptes de fonctionnement contrairement à ce que nous avons présenté dans le budget 2022. Par conséquent, la réévaluation du patrimoine de la Commune est uniquement comptabilisée au bilan.

Le fonctionnement est identique en ce qui concerne le patrimoine financier puisque ce dernier ne peut pas être amorti. La réévaluation est également uniquement visible au bilan.

Concernant les dettes, la Commune a amorti CHF 200'000.- sur son seul crédit qui s'établit actuellement à CHF 2'400'000.-. La somme résiduelle sera entièrement remboursée en 2024 conformément au contrat de prêt.

Finalement, nous précisons que les annexes aux comptes ont été élargies et présentent dorénavant divers ratios financiers qui permettent de mieux appréhender les capacités financières de la Commune. Les comptes sont disponibles dans leur intégralité soit en ligne ou au bureau communal.

<b>Bilan au 31.12.2022</b>			
<b>Actifs</b>		<b>Passifs</b>	
<b>Patrimoine Financier</b>	<b>31'312'440</b>	<b>10'135'407</b>	<b>Capitaux de tiers</b>
<i>Disponibilités et placements à c.t.</i>	<i>10'291'687</i>	<i>396'238</i>	<i>Engagements courants</i>
<i>Créances</i>	<i>678'962</i>	<i>914'821</i>	<i>Passifs de régulation</i>
<i>Actifs de régulation</i>	<i>3'832'464</i>	<i>780'200</i>	<i>Engagements envers tiers</i>
<i>Placements financiers à long terme</i>	<i>201</i>		
<i>Immobilisations corporelles PF</i>	<i>16'509'126</i>		
<b>Patrimoine Administratif</b>	<b>49'151'703</b>	<b>70'328'736</b>	<b>Capital Propre</b>
<i>Immobilisations corporelles PA</i>	<i>37'152'401</i>	<i>10'712'681</i>	<i>Financements spéciaux</i>
<i>Immobilisations incorporelles PA</i>	<i>765'462</i>	<i>121'500</i>	<i>Fonds</i>
<i>Participation, capital social PA</i>	<i>705'861</i>	<i>59'494'555</i>	<i>Excédent de Bilan</i>
<i>Subventions d'investissement</i>	<i>10'527'979</i>		
<b>Total</b>	<b>80'464'143</b>	<b>80'464'143</b>	<b>Total</b>

Le Conseil communal vous recommande d'accepter les comptes de fonctionnement présentant un bénéfice de CHF 4'618'842.38.

Axel Prélaz, Vice-Syndic

## Comptes des investissements 2022

Les investissements nets 2022 s'élèvent à CHF 2'107'496.13 :

- Charges d'investissements : CHF 2'261'898.83
- Recettes d'investissements : CHF 154'402.70

Les investissements les plus importants de 2022 concernent :

- La réfection de la toiture et de l'isolation de la salle polyvalente de Nant ;
- La réfection de la Route du Quart-Dessus à Lugnorre (2 tronçons) ;
- La réfection des collecteurs des eaux à la Route Quart-Dessus à Lugnorre ;
- La sécurisation de la Route Militaire à Sugiez ;
- Les investissements annuels dans le Réseau Santé Lac et à la STEP intercommunale ;
- La révision du plan d'aménagement local (PAL) secteur Haut-Vully.

Par rapport au budget, les investissements suivants n'ont pas pu débiter au cours de l'année 2022 pour diverses raisons :

- Quartier Pra Novi : investissements (eaux et trottoir) liés au projet immobilier privé ;
- Rénovation de l'ancienne école de Praz ;
- Réfection des parkings de Plan Châtel et de la Gravière (place de jeux en sus).

Montants en CHF Désignation	Comptes 2022		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Ordre public				
Formation	370'146	93'539	320'000	
Culture, Sport et Loisirs	83'098		106'000	
Santé	363'170		360'000	
Affaires sociales				
Trafic et télécommunication	836'989	6'000	1'179'000	
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	525'635	54'864	931'000	500'000
Economie publique	27'997			
Finances et impôts	54'864		800'000	
Report de dépenses au bilan		2'107'496		
<b>Total</b>	<b>2'261'899</b>	<b>2'261'899</b>	<b>3'696'000</b>	<b>500'000</b>

Le Conseil communal vous recommande d'accepter les comptes des investissements présentant des investissements nets de CHF 2'107'496.13.

Axel Prélaz, Vice-Syndic



## Plan financier 2023-2027

Les bénéfices réalisés ces dernières années permettent à la Commune et au Conseil communal de se montrer actifs concernant les investissements à réaliser dans les années à venir. Le plan des investissements présentés ci-dessous prévoit une activité soutenue ces prochaines années.

L'assainissement et la rénovation de nombreux ouvrages techniques sont au cœur des préoccupations du Conseil communal. Un montant annuel est prévu pour la rénovation du réseau d'eau ainsi que pour les infrastructures essentielles pour le bon fonctionnement de la Commune.

En plus de ces investissements de rénovation et de mise à niveaux de nos infrastructures, de nombreux projets déjà approuvés par l'Assemblée communale doivent être réalisés. La liste suivante présente une sélection non exhaustive des investissements en cours ou à venir qui doivent améliorer l'offre publique :

- La réalisation du trottoir Môtier-Lugnorre ;
- L'aménagement du périmètre de la gare de Sugiez ;
- La réalisation du bâtiment de l'accueil touristique à Sugiez ;
- La rénovation de l'ancienne école de Praz ;
- La réalisation de parkings ;
- La construction de places de jeux.

Globalement, le plan d'investissements pour la période 2023-2027 prévoit des dépenses nettes de CHF 16'316'000.-.

<b>Plan des investissements 2022-2027</b>						
<i>Montants en CHF</i>	<b>Total</b>					
<b>Désignation</b>	<b>2023-2027</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
Investissements corporelles	14'421'000	5'382'000	5'049'000	1'895'000	1'095'000	1'000'000
Investissements pour le compte de tiers						
Immobilisations incorporelles	298'000	298'000				
Participations et capital social	2'860'000	796'000	1'013'000	862'000	105'000	84'000
Subventions d'investissements propres	480'000	98'000	114'000	45'000	45'000	178'000
<b>Investissements bruts</b>	<b>18'059'000</b>	<b>6'574'000</b>	<b>6'176'000</b>	<b>2'802'000</b>	<b>1'245'000</b>	<b>1'262'000</b>
<i>Subventions d'investissements acquises</i>	<i>1'743'000</i>	<i>500'000</i>	<i>343'000</i>	<i>300'000</i>	<i>300'000</i>	<i>300'000</i>
<b>Investissements nets</b>	<b>16'316'000</b>	<b>6'074'000</b>	<b>5'833'000</b>	<b>2'502'000</b>	<b>945'000</b>	<b>962'000</b>

Selon le plan financier, la majorité des investissements futurs devrait pouvoir être financée par nos fonds propres sans devoir recourir à des financements de tiers. Toutefois, si nous devons faire appel à de la dette pour financer certains investissements, la situation serait soutenable au vu de notre capacité d'endettement.

Comme mentionné précédemment, les annexes aux comptes présentent les calculs de différents ratios de performance financière ayant notamment pour objectif de retranscrire la capacité d'investissements de la Commune.

Le niveau d'endettement de la Commune est actuellement bas et le cash-flow de ces dernières années a permis de financer la majorité de nos investissements par fonds propres. Par conséquent, le taux d'autofinancement est très bon et notre capacité d'endettement est relativement élevée.

Le Conseil communal travaille à maintenir notre capacité d'investissements à un niveau élevé tout en réalisant les investissements nécessaires au développement de la Commune.

Axel Prélaz, Vice-Syndic



## Remplacement du collecteur des vignes

Pour faire suite à des affaissements de terrain au Chemin des Vignes et à la Ruelle du Vieux-Moulin à Môtier, la Commune a lancé une analyse et a découvert les éléments suivants :

- Les tuyaux en ciment posés lors du remaniement parcellaire ne sont plus raccordés correctement ;
- La qualité des tuyaux se détériore ;
- Absence d'enrobage et pressions conséquentes dues aux fortes pentes, aux mouvements du terrain ainsi qu'à l'utilisation des machines pour l'exploitation des vignes.

Après étude de la situation, les éléments suivants sont à relever :

- Ce collecteur a une profondeur de 6 à 8 m et une longueur de 115 m ;
- Le terrain a une forte pente et est inséré dans les vignes ;
- Le collecteur d'un diamètre nominal (DN) 800mm arrive dans un collecteur DN 700mm ;
- La création de deux chambres avec rétention doit être projetée afin de ralentir et freiner la vitesse de l'eau.

Ces travaux pourraient être effectués entre octobre 2023 et mars 2024, suite au retrait des vignes par les vigneron.

Les coûts de réfection (remplacement du collecteur, création de chambres pour la rétention, honoraires ingénieurs, divers imprévus) s'élèvent à CHF 360'000.- TTC.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cet investissement.



Ralph Erhart, Conseiller communal

## Remplacement d'une conduite d'eau potable au Chemin des Jordils

---

Suite à une rupture de la conduite d'eau et après constatation de l'état de l'infrastructure, il est important d'effectuer rapidement son remplacement.

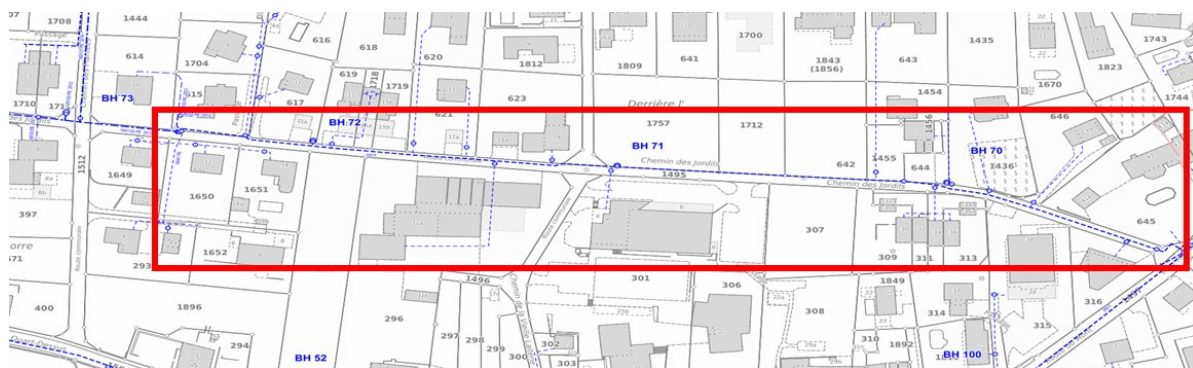
Actuellement cette conduite se trouve en partie sur des parcelles privées. Par conséquent, le but est de la déplacer et de la positionner complètement sous la route communale sur une longueur de 360 m.

L'installation d'une borne hydrante fait partie intégrante du projet afin d'assurer un périmètre de protection incendie optimal.

Les coûts pour le remplacement de la conduite s'élèvent à CHF 310'000.-.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cet investissement.

Ralph Erhart, Conseiller communal



## Assainissement du Chemin des Jordils

---

Les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable vont nécessiter l'ouverture partielle, voire complète de la route sur plusieurs secteurs. En vérifiant l'état actuel du chemin, il a été décidé de l'assainir sur le tronçon complet du remplacement de la conduite d'eau potable. De plus, les regards de collecte des eaux de surfaces seront remplacés.

Les coûts pour cet assainissement s'élèvent à CHF 280'000.-.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cet investissement.

Swen Rügsegger, Conseiller communal



## Sécurisation de la Route Militaire

---

Durant les travaux de sécurisation effectués en fin d'année 2022, différents éléments ont été constatés :

- Nouvelles fissures dans la molasse ;
- Défrichage supplémentaire de certaines zones ;
- Clouages supplémentaires conseillés par le géologue responsable des travaux.

Le Conseil communal a été informé en temps voulu et a autorisé ces travaux supplémentaires.

Le budget initial était de CHF 220'000.-. Le montant total des travaux comprenant les honoraires de l'ingénieur, se montent à un total CHF 284'328.-, soit un dépassement de CHF 64'328.-.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cette demande de crédit supplémentaire d'un montant de CHF 64'328.-.

Swen Rügsegger, Conseiller communal



Exemple : clouages supplémentaires d'un mur de soutien existant

## Assainissement du Pont-Rotary

Lors de l'Assemblée communale du 3 décembre 2019, un crédit d'investissement pour l'assainissement du Pont Rotary de CHF 365'000.- a été approuvé.

L'estimation des coûts établie et basée sur des soumissions s'élevait à CHF 730'000.-. Selon convention entre la Commune de Mont-Vully et Anet, chacune des communes participent à 50% des frais.

Les travaux ont démarré en printemps 2022 et le pont a été rouvert le 28 septembre 2022.

Le décompte final s'élève à CHF 894'534.55, soit un dépassement du budget initial de CHF 164'534.55. Grâce aux dons reçus, ce surplus est réduit de CHF 125'000.-.

Décompte final	CHF	894'534.55
Don Rotary-Club	CHF	70'000.00
Don Verein Seeland Biel-Bienne	CHF	50'000.00
Don fonds d'équipements touristiques, Fribourg	CHF	5'000.00
<i>Solde à payer</i>	<i>CHF</i>	<i>769'534.55</i>
Part à charge de la Commune de Mont-Vully (50%)	CHF	384'767.28
Crédit d'investissement approuvé	CHF	365'000.00
<b>Différence</b>	<b>CHF</b>	<b>19'767.28</b>

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cette demande de crédit supplémentaire d'un montant de CHF 19'767.28.

Ralph Erhart, Conseiller communal



## Attribution d'un droit distinct permanent (DDP)

La parcelle 1350 RF Haut Vully mesure 63'954 m<sup>2</sup> et est dédiée à de l'exploitation agricole en serres.

En décembre 2021, l'Administration communale a reçu une demande de M. Michael Schick concernant son souhait de construire des serres plus modernes et plus adaptées aux exigences actuelles (denrées alimentaires bio indigènes) sur le terrain qu'il loue actuellement à Joressens.

Après avoir consulté les autres exploitants agricoles de la commune, le Conseil communal a pu répondre favorablement à la demande de M. Michael Schick, soit la mise à disposition de la parcelle sous forme d'un contrat de longue durée afin de pouvoir réaliser son projet de serres.

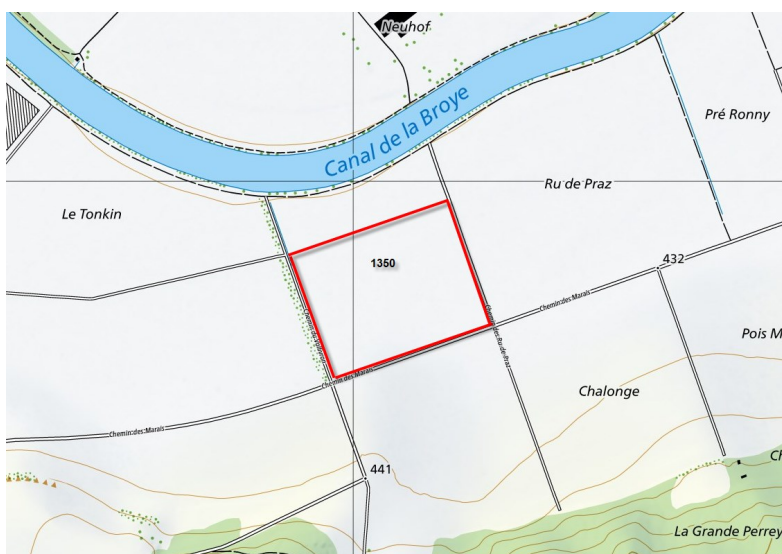
Par conséquent, le Conseil communal estime que la forme du contrat la plus adaptée aux besoins de M. Schick est l'établissement d'un droit distinct permanent pour une surface de 40'000 m<sup>2</sup>.

Cet acte authentique répondra aux conditions suivantes :

- Surface : 40'000 m<sup>2</sup> ;
- Durée : 30 ans ;
- Prix annuel : CHF 10'000.- ;
- Frais d'aménagement : Les frais d'aménagement (eau, épuration, etc.) seront à la charge du locataire.

La construction des serres fera également l'objet d'une mise à l'enquête.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cette attribution de DDP.



Ralph Erhart, Conseiller communal

## Lutte contre les déchets

Pour inciter les gens à limiter leurs déchets, le Conseil communal de Mont-Vully a pris la décision de supprimer certaines poubelles publiques. De plus, en haute saison, le service de la voirie passe au minimum trois fois par semaine nettoyer et vider les places publiques. Ce qui représente un travail considérable.

Le Conseil communal entend responsabiliser les visiteurs et les habitants afin que ceux-ci repartent avec leurs déchets lorsqu'ils quittent les lieux.

Dans un premier temps, une phase test aura lieu dans quatre endroits stratégiques : **Réduit du Vully, Roches grises, Place de l'Antenne et Plan Châtel**. Un panneau de sensibilisation est installé à chaque emplacement.

Par cet objectif zéro déchet, nous espérons un résultat concluant afin de pouvoir étendre la démarche aux plages du Vully.

Joanna Rouiller, Conseillère communale





## Information sur la qualité de l'eau potable dans le réseau

---

Conformément à l'article 5 Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, toute personne qui exploite des infrastructures d'eau potable pour remettre de l'eau potable aux consommateurs est tenue d'informer ceux-ci au moins une fois par année, de manière exhaustive, au sujet de la qualité de l'eau potable.

L'information concerne la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

### **Qualité microbiologique et chimique :**

40 échantillons ont été prélevés à divers moments de l'année et endroits de la commune dans le réseau de distribution. Les résultats des analyses chimiques et microbiologiques effectuées sur les échantillons par le laboratoire cantonal répondaient aux exigences légales en vigueur pour l'eau potable.

### **Dureté totale de l'eau :**

La dureté totale de l'eau varie de 32.7 à 39.1°f (degrés français) pour l'eau provenant des sources, et en fonction du mélange des eaux de sources et de l'eau du lac en provenance de l'ABV, la dureté totale dans le réseau varie de 15.0 à 33.3°f selon les périodes de l'année.

### **Teneur en nitrate :**

La teneur en nitrate varie entre 11 et 24 mg/l pour l'eau provenant des sources, et en fonction du mélange des eaux de sources et de l'eau du lac en provenance de l'ABV, la teneur en nitrate dans le réseau varie entre 2 et 18 mg/l selon les périodes de l'année.

La tolérance légale est de 40 mg/l.

### **Provenance de l'eau :**

Nos propres sources communales proviennent des secteurs suivants :

Secteur Vaillet, secteur Val Florenche, secteur Vau de Praz, secteur Vau de Cour, secteur Pantillettes, galerie du Mont et Bois de l'école.

L'ABV (Ass. intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully) nous fournit de l'eau soutirée au lac de Neuchâtel.

### **Traitement :**

Filtration, puis désinfection au chlore pour l'eau provenant de l'ABV et traitement UV pour l'eau de nos sources.

### **Adresse pour renseignements complémentaires :**

Tout renseignement peut être obtenu auprès de l'administration communale. Le site Internet de l'ABV <http://www.a-b-v.ch> est également à votre disposition.

Le service des eaux

### Les bons gestes qui permettent de contrôler sa consommation d'eau potable

L'eau est un bien précieux qu'il faut préserver. En Suisse, chaque habitant utilise en moyenne 160 litres par jour pour ses besoins domestiques. L'équivalent de 106 bouteilles d'eau par personne !

Voici quelques mesures simples à mettre en place pour optimiser votre consommation d'eau.

#### A la maison

- Préférez la douche au bain. Un bain consomme en effet entre 150 et 200 l d'eau alors qu'une douche seulement 60 à 80 l.
- Ne laissez pas couler l'eau inutilement lorsque vous vous lavez les dents, vous vous rasez ou douchez.
- Faites tourner le lave-linge et le lave-vaisselle uniquement lorsqu'ils sont pleins.
- Installez des économiseurs d'eau sur vos robinets.

#### Au jardin

- Evitez d'arroser la pelouse.
- Récupérez l'eau de pluie pour l'arrosage des jardins.
- Evitez de remplir les piscines, lors de période de sécheresse.
- Pour les plantes devant obligatoirement être arrosées, préférez l'arrosoir au jet car l'écoulement de l'eau est plus lent donc la terre absorbe plus facilement. Et de préférence juste avant la tombée de la nuit, lorsque l'évaporation est minimale.

#### Les véhicules

- Renoncez à laver les véhicules



## Les fuites

- Vérifiez les compteurs et installations afin de repérer les fuites. Une chasse d'eau qui fuit peut représenter un gaspillage de 600 l par jour; un robinet qui laisse passer un filet entraîne une perte de 300 l d'eau. Attention, si un robinet qui coule se repère facilement, des canalisations mal entretenues peuvent fuir à l'intérieur des murs.
- Soyez attentifs aux bruits, un sifflement peut être dû à une fuite.
- A l'extérieur, l'apparition d'une plaque ou d'un endroit anormalement humide peut aussi résulter de l'existence d'une fuite le long de la conduite d'amenée.

**Les Communes édictent des recommandations et des restrictions d'utilisation de l'eau potable en cas de risque de pénurie d'eau sur leur territoire. Mais il n'est évidemment pas nécessaire d'attendre le manque d'eau potable pour adopter les bons gestes qui permettent de préserver les ressources et ce tout au long de l'année.**

Ces gestes peuvent permettre l'économie de plusieurs centaines de litres d'eau par ménage. La planète vous en remercie et vous constaterez une répercussion positive sur votre facture d'eau.

Le service des eaux

## Bornes hydrantes

---

Nous aimerions vous rappeler que les bornes hydrantes sont utilisées par le service du feu en cas d'incendie. Elles doivent être accessibles en tout temps et libres de tout obstacle à une distance de 1.00 m autour d'elles.

Hormis le service du feu, l'utilisation de bornes hydrantes est strictement réservée aux personnes autorisées par la Commune, **la pose d'un compteur avec clapet anti-retour est obligatoire**. L'installation et le travail sont effectués sous contrôle du Service technique de la Commune.

Il n'est en aucun cas permis de se raccorder et/ou de soutirer de l'eau sans autorisation préalable de la Commune. Une demande d'utilisation d'une borne hydrante doit être faite par écrit **au moins 3 jours ouvrables avant le prélèvement** prévu à la borne hydrante au moyen du formulaire à disposition sur le site Internet de la Commune.

L'eau consommée sera facturée au consommateur selon les tarifs en vigueur plus une taxe forfaitaire pour l'utilisation.

Le service des eaux

## Echéancier des factures communales

Ci-dessous vous trouverez un récapitulatif des échéances de facturation des différentes taxes et factures communales.

Il est de la responsabilité du contribuable de vérifier la bonne réception desdites factures, notamment les acomptes d'impôts. Nous vous prions de vous annoncer dans les plus brefs délais auprès du bureau communal s'il s'avère que vous n'avez pas reçu les factures mentionnées ci-dessous dans les délais impartis. En cas de doute, l'Administration reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Factures	Echéancier
Décompte impôts 2022	Selon taxation du service cantonal des contributions. Facturation par lot -Premier lot facturé en avril 2023.
Impôts sur les chiens 2023	Mars 2023
Impôts fonciers 2023	Avril 2023
Acomptes impôts 2023	Mai – juin 2023
Acomptes eau/épuration 2023	Juin – juillet 2023
Elimination des déchets 1 <sup>er</sup> semestre 2023	Juillet – août 2023
Taxe ordures de base 2023	Décembre 2023
Taxe ordures de base résidences secondaires 2023	Décembre 2023
Décompte eau/épuration 2023	Janvier – février 2024
Décompte eau/épuration résidences secondaires 2023	Janvier – février 2024
Elimination des déchets 2 <sup>ème</sup> semestre 2023	Janvier – février 2024
Décompte impôts 2023	Selon taxation du service cantonal des contributions. Facturation par lot -Premier lot facturé en avril 2024. Attention : la déclaration d'impôt doit être transmise au service cantonal des contributions au plus tard le 31 mars 2024. Une demande de prolongation pour justes motifs peut être demandée sous forme écrite auprès du service cantonal des contributions.

L'Administration communale

## eBill—bientôt disponible

---

Dès juillet 2023, il sera possible de recevoir les factures de la Commune de Mont-Vully sous format électronique.

### Qu'est-ce qu'une eBill ?

Une eBill est une facture envoyée par voie électronique.

Avec cette solution de facturation, vous ne recevez plus vos factures par la poste mais directement dans votre e-Banking. Cette alternative est un moyen sûr, rapide et pratique. Il vous suffit de quelques clics pour effectuer la vérification et le règlement de vos créances.

De plus, toutes vos factures restent sauvegardées dans votre e-Banking et sont accessibles en tout temps.

### Comment s'inscrire à l'eBill ?

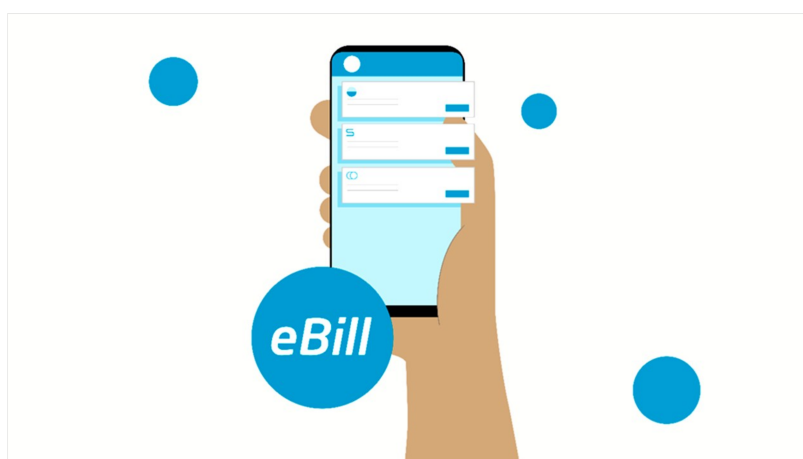
Vous devez en premier lieu vous connecter à votre e-Banking et activer le service eBill. Une fois la fonctionnalité activée, vous pourrez, dès juillet 2023, sélectionner la Commune de Mont-Vully dans les émetteurs de factures. Dès lors, vous recevrez et réglerez vos factures directement via votre e-Banking.

### Avantages :

- Payez vos factures en toute sécurité et en quelques clics
- Contrôle total et vue d'ensemble grâce à l'archivage automatique
- Moins d'effort et plus jamais de références à entrer au clavier
- Sans papier et ménageant les ressources

Les informations liées à cette nouvelle fonctionnalité seront mises à jour régulièrement sur notre site Internet.

L'Administration se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



## Subvention communale pour les frais de transport

---

Les étudiant(e)s et apprenti(e)s de moins de 25 ans de la commune de Mont-Vully ont la possibilité de demander un soutien financier aux frais de transports publics.

La participation financière de la Commune se monte à 50% des frais de transports publics mais au maximum CHF 500.- par année scolaire. Dès l'année scolaire 2023-24, la Commune de Mont-Vully prendra en charge le 50% des frais mais au maximum CHF 600.- par année scolaire.

La requête annuelle accompagnée des annexes demandées doit être présentée dans le courant de l'année scolaire, faute de quoi la subvention ne pourra pas être attribuée.

Pour les universités et hautes écoles, les attestations d'automne et de printemps doivent être présentées pour l'attribution d'une subvention complète. Le cas échéant, si uniquement une attestation semestrielle est présentée, le requérant se verra attribuer la moitié de la subvention accordée.



L'Administration communale

## Subvention communale pour les traitements dentaires scolaires

---

L'aide financière de la Commune est accordée pour les prestations fournies par le Service dentaire scolaire ou par un/une médecin dentaire privé/e autorisé/e à pratiquer à titre indépendant dans le canton de Fribourg ou dans un autre canton confédéré.

Sont subventionnés les contrôles et les soins dentaires des enfants et des jeunes domiciliés dans la commune en âge de scolarité obligatoire ou qui fréquentent les établissements de scolarité obligatoire, après déduction des prestations allouées par des tiers (institutions d'assurance, etc)

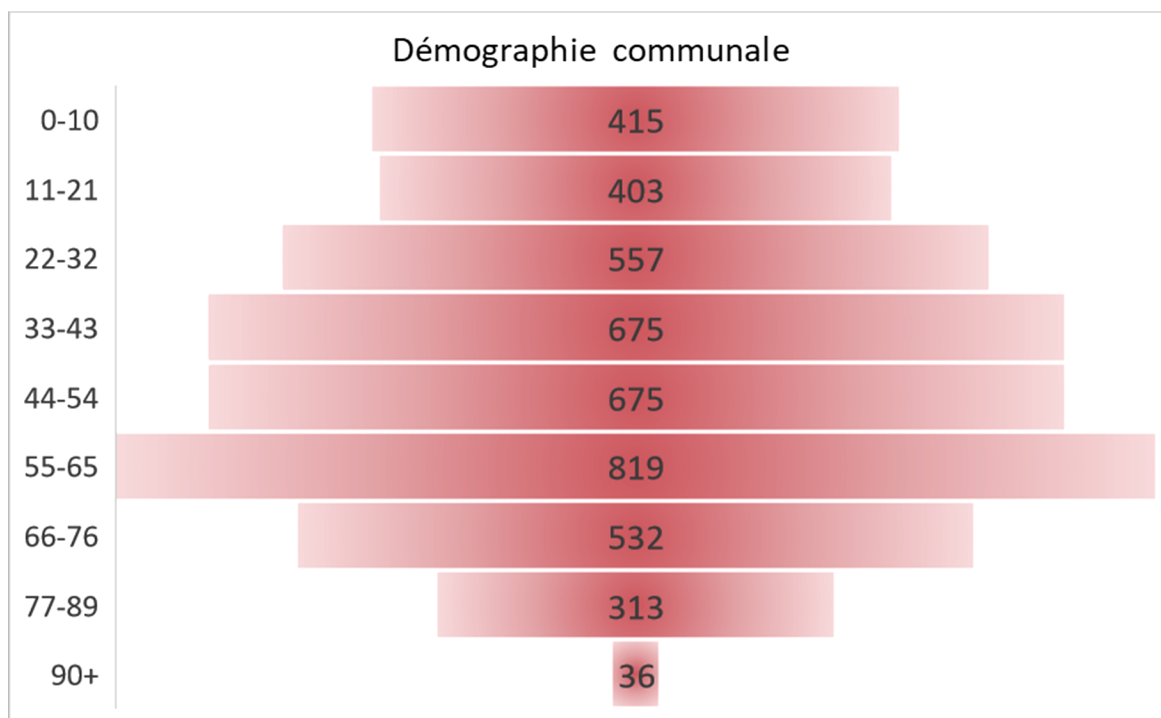
Pour obtenir la subvention communale, nous vous prions de remplir la requête se trouvant à notre administration ou sur notre site Internet et de nous la retourner avec les annexes demandées.



L'Administration communale

## Démographie—statistiques communales

Au 12 avril 2023, la commune de Mont-Vully comptait 4'425 habitants, 3'598 de nationalité suisse et 827 de nationalité étrangère.



En outre, vous trouverez également ci-dessous le détails des diverses mutations ayant eu lieu en 2022 :

En 2022	
Arrivées	353
Départs	289
Naissances	54
Décès	42

Comme vous l'aurez certainement constaté, nous avons eu la joie d'accueillir 54 nouveaux bébés dans notre commune l'année dernière. Cette année nous avons le plaisir de célébrer nos deux doyens résidant tous deux à Sugiez et soufflant leurs 99 bougies. En raison de la protection des données, nous ne sommes pas autorisés à dévoiler leur nom mais nous leur souhaitons, d'ores et déjà, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui s'offre à eux.

L'Administration communale

## Vacances d'été—fermeture du bureau communal

---

Le bureau communal sera fermé du **24 juillet au 6 août 2023**.

### Urgences techniques

Un service de piquet sera maintenu. Si vous avez des urgences techniques, veuillez prendre contact directement avec le service de voirie au **026 673 90 43**.

### Bureau des constructions

Les demandes de permis de construire ne seront pas traitées du **24 juillet au 6 août 2023**.

### Abonnements CFF

Si vous avez réservé des cartes journalières CFF, nous vous prions de venir les retirer avant le 24 juillet 2023. Les abonnements non retirés seront envoyés par courrier postal avec des frais d'envoi supplémentaires de CHF 2.-.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons un très bel été.

L'Administration communale





## Détention de poules

---

Il est estimé qu'il existe en Suisse 70'000 ménages qui détiennent des poules à titre privé et la tendance est à la hausse. Les services vétérinaires cantonaux et la Protection suisse des animaux (PSA) constatent toutefois que les détenteurs privés ne répondent pas toujours aux besoins spécifiques de leurs animaux. C'est pourquoi la Confédération et la PSA lancent une campagne d'information sur la détention de poules à titre privé. Point particulièrement important : **l'enregistrement des animaux est obligatoire et aide à prévenir des épizooties.**

### Eléments importants

- Elles ne doivent pas être détenues seules;
- Elles doivent avoir suffisamment d'espace et doivent pouvoir gratter le sol, picorer et prendre des bains de poussière. (poulailler, volière couverte et pâturage entouré d'une clôture solide);
- Les poules sont omnivores et leur nourriture doit donc être adaptée;
- Il est important de respecter une bonne hygiène et de maintenir le poulailler et le parcours propres pour protéger les poules des maladies et des parasites;
- L'acquisition de poules doit être mûrement réfléchie car elles peuvent vivre jusqu'à 10 ans;
- **Il est obligatoire d'enregistrer les poules auprès du service cantonal de coordination selon l'ordonnance sur les épizooties.** En effet, si une épizootie telle que la grippe aviaire se déclare, cela permet au service vétérinaire d'atteindre rapidement tous les détenteurs de volailles et de les informer sur les mesures à prendre pour protéger les animaux (par ex. confinement obligatoire).

### Pour le canton de Fribourg :

Office cantonal de coordination pour l'harmonisation des adresses

Grangeneuve

Section Agriculture /Secteur Paiements directs

Rte de Grangeneuve 31—1725 Posieux

Tél. 026 305 58 00 E-Mail : [detenteur@fr.ch](mailto:detenteur@fr.ch)

Davantage d'informations sur le site de la Confédération :

[www.admin.ch](http://www.admin.ch) et/ou [www.mespoulesjenprendssoin.ch](http://www.mespoulesjenprendssoin.ch)

L'Administration communale



# Utilisation de produits phytosanitaires

---

## Laisse la nature faire sa loi et admire le résultat

Trop de pesticides sont encore utilisés dans les jardins privés et souvent à mauvais escient. Tolérer les fleurs, les trèfles et les petites mousses ou encore désherber mécaniquement ou à la vapeur permet de préserver sa santé et l'environnement. Se passer de pesticides, c'est possible.

L'usage de pesticides n'est pas sans risques pour l'utilisateur et pour l'environnement. Il est vivement conseillé de s'en passer et d'employer des produits naturels en cas de nécessité. Les personnes qui entendent malgré tout utiliser des pesticides doivent suivre scrupuleusement les notices d'emploi.

### 10 commandements pour un environnement sans pesticides

Le Service de l'environnement rappelle les 10 commandements à suivre pour un environnement sans pesticides et sans produits chimiques afin de préserver la qualité de l'eau et de l'air, conserver un sol sain et favoriser la biodiversité :

1. Tu n'utiliseras pas d'herbicides sur les chemins, les places, les terrasses et les toits, c'est la loi.
2. Tu désherberas mécaniquement ou à la vapeur.
3. Tu toléreras les fleurs, les trèfles et les petites mousses.
4. Tu éviteras les engrais chimiques dans le jardin et les espaces verts.
5. Tu nourriras ton potager avec du compost.
6. Tu soigneras tes plantes sans pesticides de synthèse.
7. Tu emploieras des produits naturels en cas de nécessité.
8. Tu veilleras à la diversité de la flore et de la faune.
9. Tu ramèneras les restes de pesticides dans les lieux de vente ou de collecte.
10. Tu ne jetteras aucun produit ou déchet dans les grilles d'eaux claires.

### Pour en savoir plus

Service de l'environnement

[www.fr.ch/sen](http://www.fr.ch/sen)

« Je recherche  
de nouveaux·elles  
accueillant·e·s! »



Pour répondre à une demande d'accueil d'enfants en progression constante, nous recherchons de nouveaux·elles accueillant·e·s dynamique·s et motivé·e·s ayant envie de s'investir dans cette activité enrichissante.

#### Vous avez

- Envie d'exercer une activité enrichissante et passionnante auprès d'enfants, à votre domicile ?
- Du temps à consacrer aux enfants et des activités stimulantes à leur proposer ?
- Envie de contribuer au développement des enfants confiés ?
- Une bonne connaissance de la langue française.

#### Nous vous offrons

- Un travail à votre domicile (3 jours par semaine minimum)
- Un accompagnement et un soutien professionnel
- Une formation obligatoire et reconnue
- Un salaire horaire en fonction des heures d'accueil



#### Vous souhaitez déposer votre candidature ?

Adressez-nous une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitae

- par courrier postal  
Kibelac  
Freiburgstrasse 25  
C.P. 341  
3280 Morat
- par courriel  
[info@kibelac.org](mailto:info@kibelac.org)



Tél. 079 912 84 93  
[info@kibelac.org](mailto:info@kibelac.org)  
[www.kibelac.org](http://www.kibelac.org)

## Administration communale à Nant—heures d'ouverture

	Matin	Après-midi
Lundi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—18 h 00
Mardi	fermé toute la journée	
Mercredi	7 h 00—11 h 00	14 h 00—16 h 00
Jeudi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—17 h 00
Vendredi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—16 h 00

Tél. 026.673.90.40 / [info@mont-vully.ch](mailto:info@mont-vully.ch) / [www.mont-vully.ch](http://www.mont-vully.ch)

## Horaires de nos déchetteries communales

Jour	Horaire	Emplacement
Mardi	10h00-11h30	Sugiez
	16h30-18h00	Lugnorre
Jeudi	10h00-11h30	Lugnorre
	16h30-18h00	Sugiez
Samedi	08h30-11h00	Lugnorre
	13h30-16h00	Sugiez

## Déchets encombrants

1 <sup>er</sup> samedi du mois	Sugiez
3 <sup>ème</sup> samedi du mois	Lugnorre

*Le Conseil communal ainsi que  
l'Administration vous souhaitent  
un bel été*